

## INSCRIPTION AU SERVICE

> Pour bénéficier du service, il suffit de vous inscrire auprès de votre Mairie ou de remettre le coupon à l'éducateur sportif de Fougères Agglomération.

**Prévoyez un délai d'enregistrement** et de traitement de votre inscription d'environ 2 semaines. Pour les trajets suivants, nulle autre démarche ne sera nécessaire.



Contacts / Informations :

### > VOTRE MAIRIE

La Bazouge-du-Désert	02 99 97 37 49
Le Ferré	02 99 95 10 33
Louvigné-du-Désert	02 99 98 01 50
Mellé	02 99 98 03 20
Monthault	02 99 98 03 47
Parigné	02 99 97 30 56
Poilly	02 99 95 13 88
Saint-Georges-de-Reintembault	02 99 97 01 13
Villamée	02 99 95 14 83

### > SERVICE

#### Mobilités - Transports

de Fougères Agglomération  
Tél : 02 57 06 03 64

transport@fougères-agglo.bzh  
www.fougères-agglo.bzh

## COUPON D'INSCRIPTION

1/ Charte d'utilisation du transport :

Ce transport est mis en place par le SIRS et financé par Fougères Agglomération.

Ce service est gratuit et fonctionne le mercredi après-midi en période scolaire.

Les adultes et enfants devant prendre le car doivent être obligatoirement inscrits au préalable. Pour ce faire, il convient d'utiliser ce formulaire et de signer la charte d'utilisation et de comportement à bord du véhicule.

ATTENTION AUX HORAIRES, le chauffeur n'attendra pas les retardataires.

En cas d'intempéries (neige, verglas, etc.) et pour tous renseignements, appeler au 06 78 04 36 25

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse du domicile : .....

Code postal : .....Commune.....

Adresse mail : .....

Téléphone portable.....

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédits Photos : Fougères Agglo - Freepik / Création et Impression : Arc en Ciel Imprimeurs : 02 99 94 25 26

# mobil' agglo

## NAVETTES DU MERCREDI DU TERRITOIRE DE LOUVIGNÉ

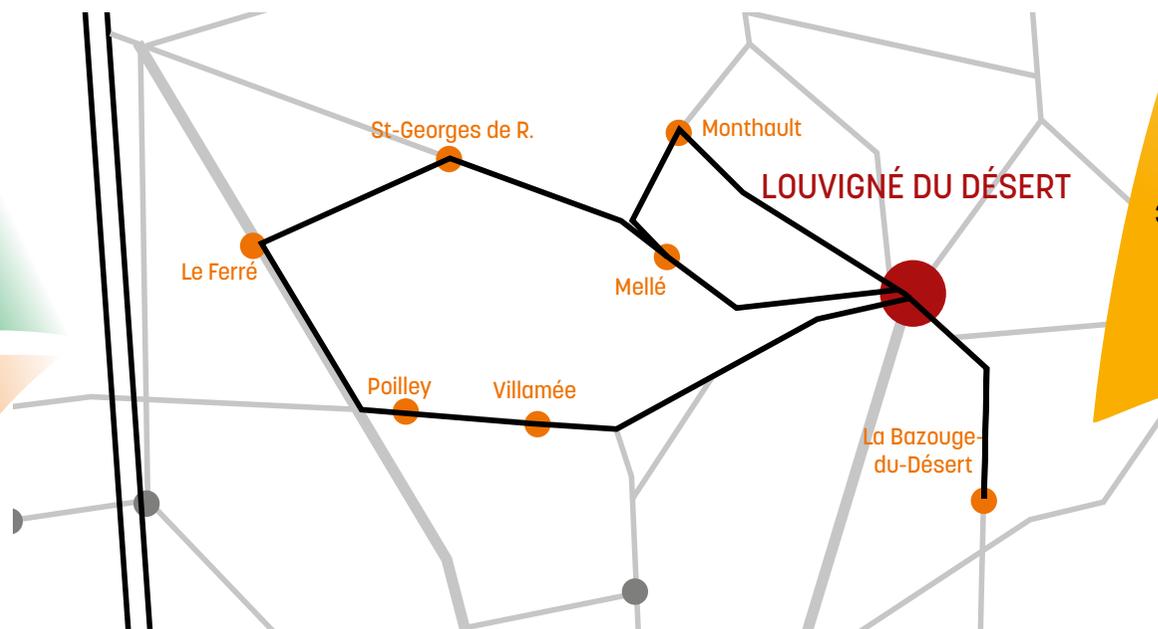
Le mercredi après-midi  
en période scolaire  
Tout public - Gratuit

# 4 horaires / 2 allers - 2 retours !

Repérez les communes déservies sur la carte ci-contre

## Quand ?

Le service fonctionne le mercredi après-midi sauf pendant les vacances scolaires et jours fériés



## Mode d'emploi pour tous les trajets :

1. Le jour de votre déplacement, rendez-vous au point d'arrêt de votre choix. Prévoyez d'arriver 5 mn avant l'heure indiquée.
2. Faites un signe au chauffeur pour lui demander l'arrêt, que ce soit pour monter ou descendre.
3. A l'arrivée de l'arrêt «terminus» tous les voyageurs doivent descendre du véhicule

### TRAJET BLEU

13:35	↓	Villamée Place
13:40	●	Poilly Mairie
13:45	●	Le Ferré Le Chêne aux Lièvres
13:50	●	Le Ferré Mairie
14:00	●	St-Georges-de-R. Parking Super U
14:05	●	Mellé Point covoiturage
14:10	●	Monthault Place de la Mairie
14:15	●	Monthault Le Bois Viel
14:25	●	La Bazouge-du-D. Place centrale
14:35	●	Louvigné-du-D. Stade Moreira
14:40	●	Louvigné-du-D. Ecole de musique

### TRAJET ROUGE

14:55	↓	Villamée Place
15:00	●	Poilly Mairie
15:05	●	Le Ferré Le Chêne aux lièvres
15:10	●	Le Ferré Mairie
15:20	●	St-Georges-de-R. Parking Super U
15:35	●	Mellé Point covoiturage
15:40	●	Monthault Place de la Mairie
15:45	●	Monthault Le Bois Viel
15:55	●	Louvigné-du-D. Ecole de musique
16:05	●	La Bazouge-du-D. Place centrale
16:15	●	Louvigné-du-D. Stade Moreira

### TRAJET VERT

16:45	↓	Louvigné-du-D. Ecole de musique
16h50	●	Louvigné-du-D. Stade Moreira
16:55	●	Monthault Le Bois Viel
17:00	●	Monthault Place de la Mairie
17:05	●	Mellé Point covoiturage
17:10	●	St-Georges-de-R. Parking Super U
17:15	●	Le Ferré Mairie
17:25	●	Poilly Mairie
17:30	●	Villamée centre
17:40	●	La Bazouge-du-D. Place centrale
17:50	●	Louvigné-du-D. Stade Morei

### TRAJET JAUNE

18:10	↓	Louvigné-du-D. Ecole de musique
18:15	●	Louvigné-du-D. Stade Moreira
18:25	●	La Bazouge-du-D. Place centrale
18:35	●	Mellé La Haute Rouerie
18:40	●	Monthault Le Bois Viel
18:45	●	Monthault Place de la Mairie
18:50	●	Mellé Point de covoiturage
18:55	●	St-Georges-de-R. Parking Super U
19:05	●	Le Ferré Mairie
19:10	●	Poilly Mairie
19:15	●	Villamée Centre